

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 07/11/2025

Date d'affichage : 17/11/2025

MA-DEL-2025-077

L'an deux mil vingt cinq, le quatorze novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Evolis - sortie de la Commune

Monsieur le Maire présente le travail mené par Evolis 23 pour une évolution de la mission voirie avec notamment la réalisation d'un audit par un cabinet extérieur puis la proposition aux communes concernées de différents scénarios avec plusieurs rencontres pour en débattre. Il indique qu'un scénario final d'évolution a été retenu en comité syndical le 23 septembre 2025 et reposant principalement sur

- La suppression d'une contribution finançant le syndicat, assise sur les travaux réalisés, remplacé par une contribution assise sur la population, finançant le syndicat et incitant à la réalisation de travaux
- La limitation des interventions en prestations aux seuls adhérents
- Des efforts de pilotage et de productivité
- La sortie de 21 communes de la mission voirie et pour 19 d'entre elles du syndicat

Il présente les projets de statuts adoptés par le comité syndical d'Evolis 23 traduisant ces changements ainsi que la liste des communes ayant demandé leur retrait accepté le paiement du droit de retrait calculé par le syndicat.

Monsieur le Maire propose donc au conseil

- D'approuver les nouveaux statuts correspondant à ce changement
- D'autoriser le retrait du syndicat des communes de

- ARRENES
- AUGERES
- AULON
- AZERABLES
- BAZELAT
- BENEVENT L'ABBAYE
- BETETE
- BUSSIÈRE SAINT GEORGES
- CHAMBORAND
- CLUGNAT
- GENOUILLAC
- JOUILLAT

Accusé de réception en préfecture

023-212302103-20251117-MA-DEL-2025-077-DE

Date de télétransmission : 17/11/2025

Date de réception préfecture : 17/11/2025

- MALLERET BOUSSAC

- NOUZERINES

- NOUZIERES

- SAGNAT
- SAINT LAURENT
- SAINT VICTOR EN MARCHE
- SOUMANS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve les nouveaux statuts d'Evolis 23 traduisant les évolutions de la mission voirie, et qui sont annexés à la présente délibération
2. Approuve la sortie au 01/01/2026 du syndicat des communes listées ci-dessus

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 17/11/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

